



GROUPEMENT NATIONAL  
DES INDÉPENDANTS  
HÔTELLERIE &  
RESTAURATION



**S**NDLL  
Syndicat National  
des Discothèques  
et Lieux de Loisirs



CSLMF

SNEG



CAMULC

Paris, le 17 juillet 2020

## Réunion à Bercy

### Communiqué commun de la profession

**GNI – UMIH – SNDLL – CSLMF – SNEG – CAMULC**

Ce jour, vendredi 17 juillet 2020, s'est tenue à Bercy la première réunion portant sur le thème des conséquences financières et sociales liées au maintien de nos fermetures.

Le Ministre Alain Griset et ses collaborateurs ont reçu nos délégations au Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance afin d'examiner l'impact Covid et les perspectives d'avenir pour le secteur du Monde de la Nuit.

Nos représentants ont mis en avant le fait que nous demeurons actuellement le seul secteur marchand fermé par contrainte administrative.

Après 4 mois de fermeture, 4 mois sans recette, 4 mois d'incertitude et d'angoisse, la situation tant psychologique que financière s'avère dramatique.

Devant la gravité de la situation, nos organisations syndicales représentatives ont développé devant le Ministre et ses collaborateurs **le tronc commun** à partir duquel soit élaboré **le plan de sauvetage de la profession**.

Dans un premier temps, il s'agissait de définir les moyens techniques et financiers de nature à permettre l'élaboration de mesures destinées à maintenir nos outils de travail en état de marche. **Notre survie dépend de la prise en charge de la totalité de nos charges fixes**: loyers, assurances, EDF, eau, téléphone, TPE, honoraires comptables et juridiques, congés payés à charge, rémunération de l'exploitant à N-1...

**Nous demandons une seule et unique condition d'éligibilité: être ERP de type P déclaré en préfecture.**

A l'issue d'un long tour de table, le Ministre s'est déclaré favorable à une négociation active et nous a invité à lui remettre nos éléments, chiffrés y compris, durant le week-end.

S'agissant du risque de rupture de bail et des éventuelles procédures d'expulsion, nous avons formulé la demande de geler toute action à l'égard de l'exploitant.

Nous avons également évoqué le cas des entreprises en plan dit de continuation, pour lesquelles le règlement des annuités s'avère impossible. Nous avons également sollicité le report équivalent à la période de fermeture.

Il semble que nos arguments développés au cours de nos échanges se soient avérés pertinents puisque le Ministre s'est engagé à nous réunir de nouveau courant de la semaine prochaine et probablement jeudi 23 juillet à Bercy (à confirmer).

#### Conclusion

Nos organisations syndicales se félicitent de la qualité des échanges ayant eu lieu avec le Ministre.

Toutefois, elles restent vigilantes quant au résultat final de la demande désormais engagée.

**Ce communiqué commun qui nous rassemble aujourd'hui dans l'intérêt général de la filière Nuit, atteste, s'il en était besoin, de notre vision commune de sauver notre métier.**

Notre jeunesse a plus que jamais besoin d'un exutoire sécurisé et encadré par les professionnels que nous sommes.